

Mise à jour : 03/2017

# Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), un service pour tous

## Objectifs

*« L'orientation est un droit et un enjeu majeur pour la Nation et pour chaque personne, tout au long de sa vie ». « Toute personne dispose du droit à être informée, conseillée et accompagnée en matière d'orientation professionnelle... ».*

Pour donner à l'orientation tout au long de la vie et aujourd'hui au Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) toute leur légitimité, l'orientation doit devenir un secteur d'action publique à part entière, garantissant une meilleure lisibilité pour le public quels que soient son âge et son statut et favorisant la construction de projets personnels et professionnels conciliant les besoins de chaque personne et les besoins des économies des territoires, dans une visée d'acquisition ou de renforcement de son autonomie.

Telles étaient déjà les ambitions de la Loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie créant les Service public de l'orientation (SPO) et du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi de 2012 à travers la mesure 20, qui soulignait la nécessité de mettre en œuvre un « nouveau » service public de l'orientation.

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle renforce la compétence des Régions en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'Orientation avec notamment la mise en place du SPRO tout au long de la vie permettant de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective, sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération, ainsi que l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation (...).

*(Accord-cadre relatif à la mise en place du SPRO - ARF 2014)*

Ce droit amène, avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, une nouvelle envergure.

En instaurant le SPRO, la loi rend ce droit concret pour que chacun, quel que soit son âge et quelle que soit sa situation (en formation, en insertion, en emploi, etc.), puisse prendre en main son parcours.

Qu'il s'agisse de recherche de formation, de souhait d'évolution de carrière, de volonté d'engagement ou de mobilité européenne et internationale, d'épanouissement professionnel et personnel ; le SPRO favorise et accompagne la construction de projets individuels, facilite l'insertion professionnelle et sécurise les changements de parcours tout au long de la vie.

## Public

Tout public : quel que soit son âge ou sa situation (emploi, recherche d'emploi, formation, insertion etc.).

## Contenu

Le partenariat, clé de voûte du SPRO : des acteurs en lien les uns avec les autres sur les territoires.

Il s'agit pour ces acteurs et leurs partenaires de travailler ensemble, sur les territoires, pour offrir un service facilement accessible et assurant la continuité de la prise en charge et du suivi du demandeur.

Ex de partenaires : Centre Communal d'Action Social (CCAS), Centres sociaux, Plateformes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD), Référents du Revenu de Solidarité Active (RSA)...

Les acteurs : Points Info Conseil VAE (PIC), Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et Service Public de l'Orientation (SPO).

Classés par ordre alphabétique : APEC, Cap Emploi, CIBC, Centres d'Information et d'Orientation (CIO), Espace Info Formation (EIF), Fongecif, Missions Locales, Opacif, Pôle Emploi, Réseau information jeunesse, Universités.

## Modalités

### Coordination territoriale

Les coordinateurs territoriaux favorisent la mise en œuvre du SPRO sur leur territoire. Ils organisent la concertation et les échanges entre acteurs, contribuent au suivi et à l'évaluation de cette thématique au niveau territorial. Ils participent également à la capitalisation régionale.

### Animation régionale

Les Régions sont chargées d'animer, d'organiser et de coordonner, sur leur territoire respectif, les actions des acteurs qui concourent au SPRO.

Chaque structure conserve ses rattachements administratifs et hiérarchiques, statuts et missions propres, mais, ensemble, elles mutualisent compétences et ressources afin de répondre plus efficacement aux besoins et aux attentes du public.

## Questions / Réponses

- [Quels sont les métiers d'avenir ?](#)
- [J'ai 45 ans, je travaille depuis 20 ans dans le même domaine, mais aujourd'hui, je souhaite faire le point et changer de métier. Que faire ?](#)

## Où s'adresser ?

[Rencontrer un conseiller VAE](#)

[Contacter le C2RP](#)

**Sites partenaires :**

[CIO](#) et [Onisep](#)

[Espaces Info Formation](#) et [Région](#)

[Fongecif](#)

Mission Locale

[Pôle emploi](#)

[Réseau Information Jeunesse](#) et [www.cidj.com](http://www.cidj.com)

[Réseau RCO](#)

Universités : [académie de Lille](#) et [Communautés d'universités et d'Etablissements Lille Nord de France](#)

[Toutes les adresses](#)